



MAIRIE DE LANDAUL
Morbihan

Arrêté 2024-011

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation de l'utilisation des terrains de football principal et annexe de « La Rabine »

Le Maire de la commune de LANDAUL

Vu le code des Communes,

Vu l'état la mauvaise qualité des terrains, il convient en de telles circonstances de réglementer l'utilisation des terrains de sports,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : l'utilisation des terrains de football est interdite du 25 janvier au 29 janvier 2024 inclus.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise aux :

- Président du Club de Football Landaul Sport
- District de Football du Morbihan

A Landaul, le 25 janvier 2024

Le Maire,